



## Rapport de la Présidente

Commission permanente du  
vendredi 8 février 2019

**9<sup>ème</sup> Commission**

N° CP-2019-2-9-1

**Service instructeur**

DECS - service appuis et ressources

**Service consulté**

DAJD

### **POLITIQUE EN FAVEUR DU SPORT L'AIDE AUX CLUBS PHARES**

Résumé : Il vous est proposé de voter l'individualisation des aides prévues au B.P 2019 dans le cadre du soutien aux 9 clubs phares du Département dont 7 clubs sont également les organisateurs des Mercredis Sportifs. Il s'agit de : FC Mulhouse Football (10 000 €), FC Saint-Louis Neuweg (10 000 €), ASC Biesheim Football (10 000 €), Handball Club Kingersheim (25 500 €), Union Sportive Altkirch Handball (25 500 €), SBC Scorpions Hockey (60 000 €), ASPTT Mulhouse Volley (140 000 €), KABCA Basket (32 500 €) et Mulhouse Olympic Natation (24 000 €), ainsi que 2 comités départementaux (handball et basket) qui se chargent de l'achat des ballons offerts aux clubs d'accueil des Mercredis Sportifs (1 000 €).  
Le total de l'enveloppe à engager dans ce rapport s'élève à 338 500 € en dépenses de fonctionnement.  
La Commission Sports et Vie Associative a donné son avis favorable le 5 octobre 2018.

Lors du Budget Primitif 2019 (rapport et délibération n°CD-2018-6-9-1 du 14 décembre 2018), le Conseil départemental a voté une enveloppe totale de crédits de paiement de 1 794 000 € au titre du soutien au sport et a donné délégation à la Commission permanente pour l'individualisation des subventions prévues dans le rapport.

Il vous est donc proposé l'individualisation des montants prévus au BP 2019 pour un engagement total de **338 500 €** en dépenses de fonctionnement en faveur de clubs qui évoluent au plus haut niveau départemental, dont ceux organisant des Mercredis Sportifs.

La subvention départementale aux clubs phares du Département est composée, d'une part, d'un soutien pour l'organisation des Mercredis Sportifs, et d'autre part, d'une subvention complémentaire liée au niveau de jeu des équipes et destinée à leur faciliter les déplacements en championnat de France, ainsi qu'une participation pour l'achat de ballons pour les mercredis sportifs du volley.

#### Les Mercredis Sportifs, une opération exemplaire du Conseil départemental

Il est rappelé qu'il s'agit d'opérations d'animation dont l'objectif premier est la promotion d'un sport auprès des jeunes. Ces actions se déroulent sur une année scolaire. Sont concernés les jeunes du club d'accueil ainsi que ceux des clubs des environs. Le comité départemental de la discipline se charge de la promotion de cette opération auprès des clubs mais aussi des collègues en liaison avec l'UNSS.

Un poster de chacune des équipes est réalisé par le Département afin d'assurer la promotion de cette opération puis remis, après dédicace, aux jeunes participants, à l'issue de chaque séance. Des ballons sont offerts par le Département aux clubs d'accueil des Mercredis Sportifs.

L'après-midi du mercredi est consacré à des ateliers et à des tournois dirigés par les sportifs de haut niveau et s'achève par une collation offerte aux participants par la commune ou le club d'accueil.

Depuis septembre 2014, un site Internet spécifique a été créé pour les Mercredis Sportifs. A chaque séance, un photographe du Département réalise un reportage qui est mis en ligne dès le lendemain. Grâce à une clé USB remise à chaque jeune participant, celui-ci peut télécharger et partager les photos à volonté. Les retours de cette opération sont très encourageants et confirment le succès de ces Mercredis Sportifs au niveau des jeunes comme au niveau des clubs d'accueil. A chaque Mercredi Sportif, un article, accompagné d'une photo, paraît dans les pages locales du journal L'Alsace et dans les Dernières Nouvelles d'Alsace.

En 2018, c'est au total la somme de 85 000 € (24 séances) qui a été engagée pour ces « Mercredis Sportifs » qui ont concerné près de 1 300 jeunes autour de 4 disciplines : le football, le handball, le volley et le basket. A cette somme s'ajoute environ 2 000 € pour la rémunération du photographe.

Pour valoriser le travail des clubs phares pratiquant des sports collectifs dans le cadre des Mercredis Sportifs organisés en partenariat direct avec le Département au bénéfice des jeunes et de nos clubs locaux, ceux -ci bénéficient d'une subvention départementale. A cet égard, il est proposé qu'en 2019, la valeur d'un Mercredi Sportif reste fixée à 3 500 €.

Pour 2019, il a été rappelé aux clubs animant les Mercredis Sportifs la nécessité d'organiser des séances mixtes accueillant des enfants de différents horizons (collégiens, Cité de l'Enfance, REPPPOP, Apprentis d'Auteuil, IME, Maison d'enfants...) et d'encourager le sport féminin. De même, l'organisation de Mercredis Sportifs transfrontaliers sera proposée aux clubs de football.

La somme de 78 000 € sur le total de 338 500 € est dédiée aux Mercredis Sportifs, opération du Conseil départemental prise tant par les clubs que par les jeunes sportifs.

Ainsi pour la saison 2018/2019, et sur avis de la Commission Sports et Vie Associative réunie le 5 octobre dernier, notre soutien à ces clubs haut-rhinois évoluant au plus haut niveau départemental pourrait se répartir de la manière suivante :

CLUBS		Niveau	SUBV	MERCREDIS SPORTIFS	TOTAL
FC Mulhouse Football	Masculin	N3	3 000 €	7 000 €	10 000 €
FC Saint Louis Neuweg	Masculin	N3	3 000 €	7 000 €	10 000 €
ASC Biesheim Fottball	Masculin	N3	3 000 €	7 000 €	10 000 €
HC Kingersheim	Féminin	Nat 1	15 000 €	10 500 €	25 500 €
US Altkirch Handball	Féminin	Nat 1	15 000 €	10 500 €	25 500 €
SBC Scorpions Hockey	Masculin	Magnus	60 000 €		60 000 €
ASPTT Volley	Féminin	Elite	122 500 €	17 500 €	140 000 €
KABCA BASKET	Masculin	N1	15 000 €	17 500 €	32 500 €
MON	Mixte	Elite	24 000 €		24 000 €
			260 500 €	77 000 €	337 500 €

S'ajoute un crédit de **1 000 €**, destiné à l'achat de ballons qui sont offerts par le Conseil départemental aux clubs locaux qui accueillent les Mercredis. Le total est donc de **338 500 €**.

En ce qui concerne les ballons offerts par le Département aux clubs accueillant les Mercredis sportifs, il est procédé comme suit :

- Pour les Mercredis de Handball, une aide de 500 € est versée au comité départemental qui se charge de l'achat de ballons,
- De même, le comité départemental du Basket perçoit une aide de 500 € pour l'achat groupé de ballons,
- En ce qui concerne le Football, un filet de ballons logotypés acheté directement par le Département est offert aux clubs d'accueil,
- Enfin pour le volley, une somme de 500 € est attribuée à l'ASPTT Mulhouse Volley qui se charge de l'achat des ballons. Elle est intégrée à la subvention globale.

L'ensemble des clubs phares bénéficie d'un partenariat spécifique avec le Département sous la forme de conventions annuelles (jointes en annexe) qui intègrent dans la subvention globale l'organisation des Mercredis.

Celle avec la SBC Scorpions Hockey prévoira l'organisation à la patinoire de Mulhouse d'une opération d'animation à destination de jeunes ainsi que le parrainage par le Département d'un match de championnat, le tout compris dans la subvention de 60 000 €.

De même pour l'ASPTT Volley, il sera prévu qu'une partie de la subvention (20 000 €) ne soit versée qu'en cas de qualification à la Coupe d'Europe des clubs et l'organisation du parrainage d'un match par le Département au cours de la saison.

En conclusion, il vous est proposé :

- d'allouer les aides suivantes au titre de l'aide aux clubs phares :

CLUBS	SUBVENTIONS SAISON SPORTIVE 2018/2019
FC Mulhouse Football	10 000 €
FC Saint Louis Neuweg	10 000 €
ASC Biesheim Fottball	10 000 €
HC Kingersheim	25 500 €
US Altkirch Handball	25 500 €
SBC Scorpions Hockey	60 000 €
ASPTT Volley	140 000 €
KABCA BASKET	32 500 €
MON	24 000 €
Comité départemental de Handball	500 €
Comité départemental de Basket	500 €
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>338 500 €</b>

Ces subventions, d'un montant global de **338 500 €**, seront imputées sur le programme E732 ligne 65-32-6574-25575-102 et feront l'objet de versements tels que détaillés dans le tableau joint en annexe ;

- d'autoriser la reconduction, au titre de la saison sportive 2018/2019, des Mercredis de Football, Handball, Volley et Basket, en partenariat avec, respectivement, le FC Mulhouse Football, le FC Saint-Louis Neuweg, l'ASC Biesheim Football, le Handball Club Kingersheim, l'Union Sportive Altkirch Handball, l'ASPTT Mulhouse Volley, et le KABCA ;
- d'autoriser la tenue, au titre de la saison sportive 2018/2019, d'un Mercredi de Hockey sur glace en partenariat avec la société SBC SAS (Scorpions de Mulhouse) ;
- d'approuver et de m'autoriser à signer les conventions de partenariat jointes au rapport avec les clubs suivants : le FC Mulhouse Football, le FC Saint-Louis Neuweg, l'ASC Biesheim Football, le Handball Club Kingersheim, l'Union Sportive Altkirch Handball, le SBC Scorpions Hockey, l'ASPTT Mulhouse Volley, le KABCA Basket et Mulhouse Olympic Natation.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT